



Direction Générale
Réf n° 8F21/DG/2026

Bouchaoui, le 07 SEPT 2026

Objet : Consultation restreinte n° 3.5/2026
Sélection d'un cabinet d'expertise comptable ayant une expérience dans le domaine des études de restructuration et de réorganisation

Madame, Monsieur,

Le Bureau National d'Études pour le Développement Rural (BNEDER) lance une consultation restreinte en vue de la sélection d'un cabinet d'expertise comptable spécialisé et disposant d'une expérience avérée dans le domaine des études de restructuration et de réorganisation, pour la prise en charge d'une étude portant sur la restructuration et la réorganisation d'un organisme relevant du secteur de l'agriculture, comprenant l'ensemble de ses démembrements et de ses affiliations.

Le soumissionnaire devra présenter une offre technique et financière portant notamment sur les aspects suivants :

- Élaboration d'un diagnostic stratégique ;
- Analyse du contexte et de l'environnement de l'organisme ;
- Proposition d'un schéma de réorganisation ;
- Présentation des avantages et des inconvénients des propositions formulées.

L'offre technique et financière devra parvenir au BNEDER par courrier électronique le 13/09/2026 avant 12h00, à l'adresse suivante : consultation@bneder.dz.

Les critères d'évaluation et de notation des offres technique et financière sont définis dans l'annexe à la présente consultation.

En espérant que la présente consultation retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Accusé de réception

Nom et prénom :

Cachet et signature :



Signature
المدير العام
نالد بن محمد



Critères d'évaluation et de notation des offres

A. Offre technique : 70 points

L'évaluation de l'offre technique sera effectuée sur la base des critères suivants :

1. Expérience du soumissionnaire : 30 points

L'expérience du soumissionnaire sera évaluée au regard des deux critères suivants :

1.1. Expérience professionnelle : 15 points

L'expérience sera appréciée sur la base du Curriculum Vitae du cabinet et/ou de son responsable de mission, selon les éléments fournis dans l'offre :

- 20 ans et plus : **15 points** ;
- De 10 à moins de 20 ans : **10 points** ;
- De 05 à moins de 10 ans : **05 points** ;
- Moins de 05 ans : **00 point**.

1.2. Expérience dans un projet similaire : 15 points

L'expérience dans la réalisation d'études similaires devra être justifiée par la présentation d'une attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage concerné :

- Attestation délivrée par le **BNEDER** : **15 points** ;
- Attestation délivrée par **un autre organisme** : **10 points** ;
- Absence d'attestation ou expérience non justifiée : **00 point**.

2. Méthodologie proposée : 30 points

La méthodologie proposée sera évaluée en fonction de son niveau de détail, de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de l'étude :

- Méthodologie détaillée, pertinente et adaptée : **30 points** ;
- Méthodologie concise : **15 points** ;
- Méthodologie sommaire : **05 points** ;
- Absence de méthodologie : **00 point**.

3. Délai d'exécution : 10 points

L'offre présentant le délai d'exécution le plus court se verra attribuer la note maximale de **10 points**.

Les autres offres bénéficieront d'une note calculée selon la formule suivante :

Note du délai = (Délai le plus court / Délai proposé) × 10

B. Offre financière : 30 points

L'offre financière devra comprendre l'ensemble des frais et charges financiers inhérents à l'exécution des prestations objet de la présente consultation.

Elle devra être présentée en précisant :

- Le coût unitaire, le cas échéant ;
- Le montant total de la prestation ;
- Le montant en **Brut** ;
- Le montant **net**.



L'offre financière la moins-disante se verra attribuer la note maximale de **30 points**.

Les autres offres bénéficieront d'une note inversement proportionnelle, calculée selon la formule suivante :

Note financière = (Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre considérée) × 30

Le soumissionnaire est tenu d'intégrer dans son offre l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation complète des prestations.

B. Note totale : 100 points

La note totale de chaque soumissionnaire sera déterminée par addition des notes obtenues au titre de l'offre technique et de l'offre financière :

Note totale = Note technique + Note financière

La note maximale susceptible d'être obtenue est de **100 points**, répartis comme suit :

- **Offre technique : 70 points ;**
- **Offre financière : 30 points.**

Le soumissionnaire ayant obtenu la note totale la plus élevée sera classé en première position, sous réserve de la conformité de son offre aux exigences de la présente consultation.